

3 Rue du Moulin 76220 NEUF-MARCHÉ

Téléphone (secrétariat) : 02 32 89 04 11 Fax : 02 78 08 58 20

Mail : secretariat@saepabraysud.fr

Nombre de délégués : 38

Présents : 20 + 2 Pouvoirs

Absents : 16

Date de la convocation et d’affichage 09/06/2017

**COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE GENERALE**

**Du vendredi 23 juin 2017 à 18h00**

**A LA SALLE DES FETES D’ERNEMONT LA VILLETTE**

L’an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-trois juin, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s’est réuni à la Salle des Fêtes d’Ernemont la Villette, sous la présidence de
Monsieur Emmanuel BROUX, Président du S.A.E.P.A. du Bray Sud.

**Date de convocation**: 9 juin 2017 **Nombre de délégués : En exercice : 38**

**Date d’affichage**: 9 juin 2017 **Présents : 20**

 **Votants : 22 dont 2 pouvoirs**

 **Absents : 16**

**Etaient Présents Mesdames et Messieurs les conseillers syndicaux suivants :**

DESCHAMPS Françoise, RIMBERT Dominique, DEFFONTAINES Xavier, BROUX Emmanuel, CAUCHOIS Nathalie, FRÉRET André, LEROY Alain, LESUEUR Gérard, LETONDEUR Robert, CANU Jean-Noël, PICARD Eric,
LATISTE Rémy, GATINE François, DE WINTER Nicolas, GRISEL Jérôme, RICHARD Lucien, BUT Dominique,
POREZ Jean-Paul, DUPARD Raymond, BORGOO Martine.

**Absents ayant donné pouvoir** : DELISLE Odette pouvoir à BIVILLE Jacques

 JOUEN Christophe pouvoir à BROUX Emmanuel

**Absents** : DAMBREVILLE Dominique, FRANCHOMME Jean-Marie, COFFRE Francis, DENJEAN Michel,
CAUCHY Patrice LANGLOIS Robert, BANCE Philippe, VIDECOQ Michel, CHARDEL Bruno, NOEL François-Mary,
JOLY Roland, LEGAY Pascal, BIVILLE Jacques, LEPELTIER Catherine, DUJARDIN Corinne, BARRILLIOT Nelly.

Madame Françoise DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

**Avant de commencer le Conseil, Monsieur le Président propose d’ajouter les délibérations suivantes :**

* **Délibération n°25/2017 : Avenant 1 au contrat de délégation par affermage**

**Aucune opposition n’est faite à cette demande.**

**1/ Approbation du compte rendu de réunion du 7 avril 2017**

Le compte rendu de la séance précédente est après lecture approuvé à l’unanimité.

**2/ Délibération n°19/2017 : Fusion du SIAEPA de la Haye et du SAEPA du Bray Sud**

Vu la délibération N°13-2017 du Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau Potable et d’Assainissement de la Haye visée le 2 mai 2017 par la Sous-Préfecture de Dieppe,

En conséquence, Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de fusionner le Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau Potable et d’Assainissement de la Haye avec le SAEPA du Bray Sud.

**Le Comité Syndical, après en avoir entendu les explications de Monsieur le Président, et après débat décide à l’unanimité :**

* De demander à Madame la Préfète de la Seine-Maritime de prononcer la fusion du Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau Potable et d’Assainissement de la Haye avec le SAEPA du Bray Sud pour ce qui concerne l’eau potable, l’assainissement collectif et l’assainissement non collectif avec effet au 1er janvier 2018
* Et autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

**3/ Délibération n°20/2017 : Diagnostic du système d’assainissement du SAEPA du Bray Sud Lot 1 - Choix de l’entreprise**

Monsieur le Président rend compte de l’ouverture et examen des plis par la commission «appel d’offres » pour le choix de l’entreprise chargée du diagnostic du système d’assainissement du SAEPA du Bray Sud.

Le marché est décomposé en deux lots. Chaque lot est composé d’une tranche ferme et d’une tranche optionnelle.

* le lot n°1 : l’étude diagnostic du système d’assainissement supérieur ou égal à 10 000 équivalents habitants sur les communes de Gournay-en-Bray et de Ferrières-en-Bray.

Quatre entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l’entreprise suivante :

EGIS EAU – 15 avenue du Centre – CS 20538 Guyancourt – 78286 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX (Siège social : 889 rue Vieille Poste – 34965 MONTPELLIER CEDEX 2) pour un montant de 249 494 € H.T soit 299 392 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité décide :**

* D’approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à EGIS EAU en ce qui concerne le lot 1,
* De solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l’Agence de l’Eau « Seine Normandie »,
* D’autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec EGIS EAU et à prendre toutes décisions concernant l’exécution et le règlement du marché.

**4/ Délibération n°21/2017 : Diagnostic du système d’assainissement du SAEPA du Bray Sud Lot 2 - Choix de l’entreprise**

Monsieur le Président rend compte de l’ouverture et examen des plis par la commission «appel d’offres » pour le choix de l’entreprise chargée du diagnostic du système d’assainissement du SAEPA du Bray Sud.

Le marché est décomposé en deux lots. Chaque lot est composé d’une tranche ferme et d’une tranche optionnelle.

* le lot n°2 : l’étude diagnostic des systèmes d’assainissement inférieurs à 10 000 équivalents habitants sur les communes de : Beauvoir-en-Lyons, Bezancourt, La Feuillie, Montroty, Neuf-Marché, Saint-Pierre-Es-Champs. Trois entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l’entreprise suivante :

Mandataire : **EURL AQUA ENVIRO’** 138 rue des Pommiers – 76116 CATENAY

Cotraitant : Société EXPEA 205 route de Saint-Jean – 76690 SAINT ANDRE-SUR-CAILLY

pour un montant de 114 880 € H.T soit 137 856 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité décide :**

* D’approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à l’EURL AQUA ENVIRO’ en tant que mandataire et la société EXPEA en tant que cotraitant en ce qui concerne le lot 2,
* De solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l’Agence de l’Eau « Seine Normandie »,
* D’autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l’EURL AQUA ENVIRO’ (mandataire) et la société EXPEA (cotraitant) et à prendre toutes décisions concernant l’exécution et le règlement du marché.

**5/ Délibération n°22/2017 : Accord-cadre pour les travaux de raccordement des logements en domaine privé au réseau public d’assainissement sur la commune de Beauvoir-en-Lyons - Choix de l’entreprise**

Monsieur le Président rend compte de l’ouverture et examen des plis par la commission «appel d’offres » pour le choix de l’entreprise chargée de l’accord-cadre pour les travaux de raccordement des logements en domaine privé au réseau public d’assainissement sur la commune de Beauvoir-en-Lyons.

Deux entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l’entreprise suivante :

Société SAT - 3 rue de la Petite Chartreuse 76000 ROUEN

pour un montant de 57 255.50 H.T soit 68 706.60 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité décide :**

* D’approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à la Société SAT,
* De solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l’Agence de l’Eau « Seine Normandie »,
* D’autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la Société SAT et à prendre toutes décisions concernant l’exécution et le règlement du marché.

**6/ Délibération n°23/2017 : Travaux pour le renouvellement des réseaux d’adduction en eau potable - Choix de la maîtrise d’oeuvre**

Monsieur le Président rend compte de l’ouverture et examen des plis par la commission «appel d’offres » pour le choix de la maitrise d’œuvre relative aux travaux pour le renouvellement des réseaux d’adduction en eau potable de l’ensemble du territoire du SAEPA du Bray Sud.

Cinq entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l’entreprise suivante :

SOGETI SOTENO groupement conjoint avec SOGETI - 387 Rue des Champs BP 50976235 BOIS-GUILLAUME CEDEX

pour un montant de 156 397.50 H.T soit 187 677 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité décide :**

* D’approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à SOGETI SOTENO,
* De solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l’Agence de l’Eau « Seine Normandie »,
* D’autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec SOGETI SOTENO et à prendre toutes décisions concernant l’exécution et le règlement du marché.

**7/ Délibération n°24/2017 : Achat de la parcelle AL n°380 (accès à la STEP de Gournay en Bray)**

Vu l’arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant fusion du Syndicat d’Eau Potable et d’Assainissement du Bray Sud, du Syndicat d’Eau et d’Assainissement de Gournay-Ferrières (SEAGF) et du SIVU de la station d’épuration de Neuf-Marché et Saint Pierre-ès-Champs,

Vu la délibération du 8 septembre 2015 de la commune de Gournay en Bray approuvant la passation d’une servitude de passage sur la parcelle AL n° 380,

Monsieur le Président expose à l’assemblée :

En juillet 2003, le SEAGF a fait l’acquisition auprès de la mairie de Gournay en Bray des parcelles
AL n°323, 299 et 382 et AM n°138,

En juillet 2003, le SEAGF a fait l’acquisition auprès des consorts GRENOL de la parcelle AL n°383 pour permettre l’accès à la station d’épuration,

A l’extrémité de cette parcelle, il y a la parcelle AL n°380 (anciennement cadastrée 168) appartenant à titre privatif à la commune de Gournay en Bray sur laquelle se fait l’accès à la voie publique,

Monsieur Emmanuel BROUX, agissant en qualité de Président du SAEPA du Bray-Sud propose d’acquérir le bien situé sur la commune de Gournay-en-Bray (76220) avenue de la Première Armée une parcelle figurant au cadastre Section AL, numéro 380 pour une contenance de 647 mètres carré.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide par 21 voix pour dont 2 pouvoirs
(Monsieur Eric PICARD se retire du vote) :**

* D’acquérir la parcelle ci-dessus désigné moyennant le prix estimé par les Domaines soit 4 100 euros ainsi que les frais annexes,
* D’autoriser Monsieur le Président à signer l’acte d’achat ainsi que tous les documents en résultant.

**8/ Décisions modificatives**

Il est proposé de modifier les budgets par décision modificative :

**N°1/Budget Eau**

**Achat de mobilier pour le bureau du SAEPA du Bray Sud**

Le Comité Syndical vote les modifications de comptes de ce budget, telles qu’elles sont indiquées ci-après en section investissement :

**Dépenses** Article Compte 2184-**21 + 5 000 euros**

**Dépenses** Article Compte 2315-**23** opération 98 **- 5 000 euros**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité la décision modificative n°1 pour le budget Eau.**

**N°2/Budget Assainissement Collectif**

**Achat de la parcelle AL n°380 (accès à la STEP de Gournay en Bray)**

Le Comité Syndical vote les modifications de comptes de ce budget, telles qu’elles sont indiquées ci-après en section investissement :

**Dépenses** Article Compte 2111-**21 + 6 000 euros**

**Dépenses** Article Compte 2315-**23** opération 124 **– 6 000 euros**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité la décision modificative n°1 pour le budget Assainissement Collectif.**

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications actées depuis le vote du budget.

**9/ Délibération n°25/2017 : Avenant 1 au contrat de délégation par affermage**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'accepter l'avenant N°1 au contrat pour l’exploitation par affermage du service public d’assainissement collectif de l’ex-SIVU de la station d’épuration de Neuf-Marché et Saint Pierre-ès-Champs.

**Après lecture de l’avenant et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l’unanimité :**

* approuve l'avenant N°1 entre le Syndicat, la Société des Eaux et de l’Assainissement de l’Oise et SADE-Compagnie Générale des Exploitations de Normandie,
* autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 ci-joint ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant.

L’ordre du jour étant épuisé la séance du 23 juin 2017 est levée à 19h00.

BROUX Emmanuel GRISEL Jérôme PICARD Eric

LESUEUR Gérard BUT Dominique, DESCHAMPS Françoise

POREZ Jean-Paul RIMBERT Dominique DEFFONTAINES Xavier

CAUCHOIS Nathalie FRÉRET André LEROY Alain

LETONDEUR Robert CANU Jean-Noël LATISTE Rémy

GATINE François DE WINTER Nicolas RICHARD Lucien

DUPARD Raymond BORGOO Martine